



**Un document à remplir par activité et par salle**  
**Informations sur l'utilisation des salles au verso du document**  
 Renseignements et informations : Armelle Briand, 05 46 49 06 24  
**Toute demande doit être formulée au moins 10 jours à l'avance. Si la demande est acceptée, une confirmation de réservation vous sera retournée**

**Demande de réservation**  
**Gymnase- salle d'expression corporelle-Marché Couvert**  
**Saison 2023-2024**

Nom de l'association : .....

Salle : .....
---------------

Type d'activité : .....

Nom du responsable de l'activité:.....

Tél : ..... Mail : .....

Demande :  Ponctuelle  Permanente

Jours et horaires souhaités : .....

Si demande permanente date prévue pour le début de l'activité : .....

Date de fin s'il y a lieu : .....

**Occupation prévue des locaux :**

Toute l'année

Uniquement période scolaire

Autre : .....

Date : .....

Signature du (de la) président(e) de l'association :

**Cadre réservé à l'administration :**

<input type="checkbox"/> Demande acceptée <input type="checkbox"/> Demande refusée	Marie Noëlle TUGAS
<input type="checkbox"/> Demande sur un créneau disponible entrée dans le logiciel le.....	Adjointe à la vie associative

Si la demande porte sur le gymnase, veuillez préciser au dos du présent document, les noms, prénoms des personnes nécessitant un badge ainsi que celles en possédant déjà un. Veuillez penser à remettre les badges des précédents détenteurs ne faisant plus partie de l'activité.

En cas d'acceptation de la présente demande, l'association s'engage à contracter un contrat d'assurance La structure utilisatrice devra posséder une assurance responsabilité civile garantissant auprès du propriétaire des locaux toute dégradation, bris de matériel, bris de glace, incendie, etc. occasionné par l'un des membres de l'activité.

L'attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée chaque année ainsi que les statuts de l'association.

## NOTICE SUR L'UTILISATION DES DONNEES COLLECTEES

### DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES BADGES GYMNASSE

#### ET DE L'APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

##### 1. Objet du traitement :

La mairie de Montendre a mis en place un système non biométrique d'accès par badge afin de contrôler l'accès aux locaux du gymnase.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.e) du Règlement Européen sur la protection des données).

##### 2. Données enregistrées sur les détenteurs de badges :

- Identité : nom, prénom.
- Coordonnées : téléphoniques et courriel
- Badge : numéro du badge.
- Date et heures d'entrée et de sortie.

##### 3. Destinataires des données :

Les agents communaux affectés à l'utilisation de la salle. En cas d'infraction constatée (vol, ect...) les données collectées pourront être remis aux autorités de police judiciaire.

##### 4. Durée de conservation des données : 1 an et 6 mois au maximum (date fixe de purge des données, soit au plus tard le 1er juin de l'année N+1).

##### 5. Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie de Montendre au 05 46 49 20 84, [mairie@ville-montendre.fr](mailto:mairie@ville-montendre.fr), ou mairie de Montendre, rue de l'hôtel de ville, 17130 Montendre.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.